

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40  
Nb. de représentés : 8  
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 22/1032 :**

Construction d'un centre Aqualoisirs et salles d'arts martiaux à Saint-Pierre. Avenant n°1 portant sur la modification de l'index de révision de prix du lot n°6 intitulé "mobiliers flottants - équipements vestiaires (casiers/cabines)

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Patrick), FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), ROUVRAIS Simone (par Monsieur FONTAINE Michel), KHELIF David (par Monsieur BRET Jean Paul), NARIA Olivier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

**ABSENTS :**

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 décembre 2022.



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
973 219 40 164 - 2022 1032-DE  
Date de transmission : 22/12/2022  
Date de réception préfecture : 22/12/2022

**Affaire n°22/1032 : Construction d'un centre Aqualoisirs et salles d'arts martiaux à Saint-Pierre. Avenant n°1 portant sur la modification de l'index de révision de prix du lot n°6 intitulé "mobiliers flottants - équipements vestiaires (casiers/cabines).**

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la réalisation de l'opération de construction d'un centre aqualoisirs & salle d'arts martiaux constitué globalement de bassins (pédagogiques, sportifs, ludiques), de plages, de locaux d'accueil et techniques et d'une salle d'arts martiaux (dojo), située au sein de la ZAC Océan Indien – secteur Vallée blanche, plusieurs appels d'offres ont été lancés en 2021 et 2022.

Ainsi, par délibération n°15/694 en date du 03 mars 2022, le Conseil Municipal a autorisé notamment la signature du lot n°6 « MOBILIERS FLOTTANTS – EQUIPEMENTS VESTIAIRES (casiers/cabines) – EQUIPEMENTS DIVERS » avec l'entreprise ATHENA-OI, pour un montant de 820 868,70 € HT.

Il est à noter que l'index national de révisions des prix du lot n°6, référencé BT19, et fixé initialement au Cahier des Clauses Administratives Particulières, a disparu en cours d'exécution du marché.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant n°1 afin de remplacer cet index de révisions comme suit :

Lot	Désignation	Titulaire	Ancien index	Nouvel index
6	MOBILIERS FLOTTANTS - EQUIPEMENTS VESTIAIRES (casiers/cabines) - EQUIPEMENTS DIVERS	ATHENA O.I.	BT19 Menuiserie bois & et escaliers en bois tropicaux	BT18a Menuiserie intérieure bois

Cette modification n'a pas d'incidence directe sur l'exécution du marché.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°1 précité ;
- **D'AUTORISER** la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage, à **SIGNER** l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot n°6 « MOBILIERS FLOTTANTS – EQUIPEMENTS VESTIAIRES (casiers/cabines) – EQUIPEMENTS DIVERS » passé avec l'entreprise ATHENA-OI sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant,
- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétences, à **NOTIFIER**, les décisions mentionnées ci-avant à la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



MAIRIE DE SAINT-PIERRE  
REUNION  
Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20221216-22-1032-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2022  
Date de réception préfecture : 22/12/2022